

Barreau de Montréal

États financiers au 31 mars 2016

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution des soldes de fonds	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 15
Annexe	16



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs du
Barreau de Montréal

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 300
Les Tours Triomphe
2500, boul. Daniel-Johnson
Laval (Québec) H7T 2P6

Téléphone : 514 382-0270
Télécopieur : 514 875-9797
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Barreau de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Barreau de Montréal au 31 mars 2016 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Laval
Le 27 avril 2016

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A122487

Barreau de Montréal

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016			2015
	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Cotisations régulières des membres	2 066 683		2 066 683	2 029 962
Produits nets de placements (note 3)	11 242	16 007	27 249	27 314
Produits provenant d'activités (note 4)	369 404		369 404	290 490
Autres produits	42 237		42 237	37 394
	2 489 566	16 007	2 505 573	2 385 160
Charges				
Services administratifs (annexe A)	1 691 198		1 691 198	1 636 424
Subventions et prix annuels	196 493		196 493	190 048
Charges provenant d'activités (note 4)	486 351		486 351	354 442
	2 374 042	-	2 374 042	2 180 914
Excédent des produits par rapport aux charges	115 524	16 007	131 531	204 246

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016			2015		
	Fonds d'administration		Fonds de réserve		Total	
	Non grevé d'affectations	Investi en immobilisations	Total	Total		
	\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au début	511 162	103 134	614 296	662 747	1 277 043	1 102 797
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	162 174	(46 650)	115 524	16 007	131 531	204 246
Avantages sociaux futurs - réévaluations et autres éléments	1 802		1 802		1 802	(30 000)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles	(5 880)	5 880				
Solde à la fin	669 258	62 364	731 622	678 754	1 410 376	1 277 043

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal**Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	131 531	204 246
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 254	7 293
Amortissement des immobilisations incorporelles	41 396	28 142
Variation nette de la juste valeur sur les actifs financiers évalués à la juste valeur	1 492	767
Régimes de retraite	(5 198)	(23 000)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(23 912)</u>	<u>51 603</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>150 563</u>	<u>269 051</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(1 931 690)	(1 864 282)
Cession de placements	1 870 000	1 617 113
Immobilisations corporelles	(4 791)	(5 766)
Immobilisations incorporelles	<u>(1 090)</u>	<u>(39 302)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(67 571)</u>	<u>(292 237)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	82 992	(23 186)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>(17 523)</u>	<u>5 663</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>65 469</u>	<u>(17 523)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	65 469	2 950
Découvert bancaire		<u>(20 473)</u>
	<u>65 469</u>	<u>(17 523)</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal
Situation financière
 au 31 mars 2016

	2016			2015
	<u>Fonds d'administration</u>	<u>Fonds de réserve</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Court terme				
Encaisse	65 469		65 469	2 950
Comptes clients et autres créances (note 5)	43 933		43 933	25 023
Avances au fonds de réserve, sans intérêt	98 879			
Frais payés d'avance	114 176		114 176	47 372
	<u>322 457</u>	-	<u>223 578</u>	<u>75 345</u>
Long terme				
Placements (note 6)	561 841	777 633	1 339 474	1 279 276
Immobilisations corporelles (note 7)	9 290		9 290	9 753
Immobilisations incorporelles (note 8)	53 075		53 075	93 381
	<u>946 663</u>	<u>777 633</u>	<u>1 625 417</u>	<u>1 457 755</u>
PASSIF				
Court terme				
Découvert bancaire				20 473
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	159 672		159 672	120 787
Produits reportés	55 369		55 369	32 452
Dû au fonds d'administration, sans intérêt		98 879		
	<u>215 041</u>	<u>98 879</u>	<u>215 041</u>	<u>173 712</u>
Long terme				
Passif au titre des prestations définies (note 10)				7 000
	<u>215 041</u>	<u>98 879</u>	<u>215 041</u>	<u>180 712</u>
SOLDES DE FONDS				
Non grevé d'affectations	669 258		669 258	511 162
Investi en immobilisations	62 364		62 364	103 134
Grevé d'affectations		678 754	678 754	662 747
	<u>731 622</u>	<u>678 754</u>	<u>1 410 376</u>	<u>1 277 043</u>
	<u>946 663</u>	<u>777 633</u>	<u>1 625 417</u>	<u>1 457 755</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (L.R.Q., c.B-1) le 30 mai 1849, est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'organisme sont la protection des intérêts du public, une saine administration de la justice et l'amélioration des conditions d'exercice de ses membres.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services, à la gestion et aux immobilisations.

Fonds de réserve

Le fonds de réserve présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités de placements.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des fonds communs d'actions qui sont évalués à la juste valeur et des certificats de placements garantis que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Constatation des produits

Les produits de cotisations régulières des membres sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée des cotisations à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les montants soient déterminés ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits provenant d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les montants reçus pour des activités qui auront lieu au cours du prochain exercice sont présentés comme produits reportés au passif de l'état de la situation financière du fonds d'administration et du fonds de réserve.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Les produits nets de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et plus spécifiquement de la façon suivante :

- Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé;
- Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs d'actions sont constatés à la date de distribution;
- Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent;
- Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'organisme a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts ainsi que les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs d'actions;
- Les produits nets de placements sont tous non grevés d'affectation d'origine externe et sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placement.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, 5 ans
Logiciels, site web et bases de données	3 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

La société constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, l'organisme comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ajustée en fonction de toute provision pour moins-value. L'organisme détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'organisme. Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé aux résultats sous le poste Régime de retraite. Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les revenus d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-value sont comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds sous un poste distinct. Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans l'état des résultats au cours d'un exercice ultérieur.

3 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Fonds d'administration		
Produits d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur	11 242	9 584
Fonds de réserve		
Produits d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur	17 006	18 009
Participation au revenu net des fonds communs d'actions	493	488
Variation de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	(1 492)	(767)
	<u>16 007</u>	<u>17 730</u>
	<u>27 249</u>	<u>27 314</u>

4 - ACTIVITÉS

	<u>2016</u>		<u>2015</u>	
	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>
	\$	\$	\$	\$
Tournoi de golf	18 462	17 105	19 175	16 734
Tournoi de tennis	3 772	4 559	3 985	4 548
Journée du Barreau	26 200	52 489	20 725	50 411
Salon des avocats	139 184	100 318	123 748	76 701
Activités de formation	128 682	129 083	60 855	20 245
Prestation collective de serment	9 029	14 682	5 420	14 462
Salon Visez droit	44 075	168 115	56 582	171 341
	<u>369 404</u>	<u>486 351</u>	<u>290 490</u>	<u>354 442</u>

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
 au 31 mars 2016

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Comptes clients	19 449	14 651
Taxes à la consommation à recevoir	24 484	10 372
	<u>43 933</u>	<u>25 023</u>

6 - PLACEMENTS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Fonds d'administration		
Certificat de placement garanti, 0,8 % (1,11 % en 2015)	561 841	520 600
Fonds de réserve		
Certificats de placements garantis, taux d'intérêt variant de 2,00 % à 2,95 % (1,85 % à 3,65 % en 2015), échéant à différentes dates jusqu'en juin 2019	712 710	714 202
Fonds communs d'actions	64 923	44 474
	<u>777 633</u>	<u>758 676</u>
	<u>1 339 474</u>	<u>1 279 276</u>

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2016</u>			<u>2015</u>
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	21 583	16 229	5 354	5 037
Mobilier de bureau	82 198	78 263	3 935	4 716
Améliorations locatives	138 457	138 457		
	<u>242 238</u>	<u>232 949</u>	<u>9 289</u>	<u>9 753</u>

8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	<u>2016</u>			<u>2015</u>
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Site web	38 492	32 184	6 308	19 139
Logiciels	11 325	7 406	3 919	2 829
Base de données	85 696	42 848	42 848	71 413
	<u>135 513</u>	<u>82 438</u>	<u>53 075</u>	<u>93 381</u>

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
 au 31 mars 2016

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

Les sommes à remettre à l'État totalisent 3 438 \$ au 31 mars 2016 (829 \$ au 31 mars 2015).

10 - RÉGIMES DE RETRAITE

L'organisme a des régimes de retraite à prestations définies, capitalisé et non capitalisé, et un régime de retraite à cotisations définies.

Les informations suivantes résument les données relatives aux régimes de retraite à prestations définies seulement.

Les régimes de retraite à prestations définies garantissent à la plupart des salariés de l'organisme le paiement de prestations de retraite. Ces prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière.

L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2014.

La situation de capitalisation des régimes s'établit comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	3 244 200	3 099 200
Juste valeur des actifs des régimes	3 792 800	3 712 400
Situation de capitalisation - excédent	548 600	613 200
Provision pour moins-value	(548 600)	(620 200)
Passif au titre des prestations définies	-	7 000

11 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs d'actions. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

De plus, les fonds communs d'actions exposent indirectement l'organisme au risque de crédit.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

11 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement :

– Risque de change :

Les fonds communs d'actions exposent indirectement l'organisme au risque de change;

– Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les certificats de placements garantis portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt;

– Risque de prix autre :

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des fonds communs d'actions, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

De plus, les fonds communs d'actions exposent indirectement l'organisme au risque de prix autre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

La valeur comptable des actifs financiers de l'organisme qui sont évalués au coût après amortissement totalise 84 918 \$ (17 601 \$ au 31 mars 2015), tandis que celle des actifs financiers évalués à la juste valeur totalise 1 339 474 \$ (1 279 276 \$ au 31 mars 2015).

12 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant le 31 mai 2016, à verser une somme de 12 176 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour le prochain exercice s'élèvent à 12 176 \$.

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat échéant le 21 mai 2018, à verser une somme de 16 900 \$ pour des services de télécommunications. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 7 800 \$ en 2017, à 7 800 \$ en 2018 et à 1 300 \$ en 2019.

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
au 31 mars 2016

12 - ENGAGEMENTS (suite)

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats échéant le 26 septembre 2017 et le 27 mai 2019, à verser une somme de 10 556 \$ pour l'entretien d'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 5 294 \$ en 2017, à 3 432 \$ en 2018, à 1 569 \$ en 2019 et à 261 \$ en 2020.

Barreau de Montréal

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
<i>SERVICES ADMINISTRATIFS</i>		
Salaires et charges sociales	856 510	791 956
Régimes de retraite	90 300	110 600
Allocation de fonction du bâtonnier	75 000	70 000
Allocation de fonction du premier conseiller	25 000	25 000
Allocation pour bâtonnier sortant	20 000	30 000
Assemblée annuelle, frais de réception et activités sociales	39 299	47 915
Assurances	1 591	1 493
Autres charges	45 425	40 588
Comités	50 229	60 611
Communications	19 933	21 562
Entretien et réparations	995	903
Frais de représentation	66 116	64 879
Informatique	52 147	22 455
Location et entretien d'équipement de bureau	12 244	14 411
Loyer	88 902	88 350
Papeterie et fournitures de bureau	18 119	18 451
Portraits et photos	750	6 969
Services de consultation juridique aux petites créances	25 000	15 000
Services professionnels	117 667	131 375
Télécommunications	8 150	8 756
Frais de crédit - cotisations des membres	31 171	29 715
Amortissement de l'équipement informatique	4 473	5 528
Amortissement du mobilier de bureau	781	1 765
Amortissement des logiciels		3 131
Amortissement du site web	12 831	10 728
Amortissement des bases de données	28 565	14 283
	<u>1 691 198</u>	<u>1 636 424</u>